



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 JUILLET 2022

## DELIBERATION N° 2022/040

Approbation du projet d'avenant n°1 au marché d'étude relatif  
à la restructuration d'équipements en centre-bourg  
Salle des Congrès, Halle couverte, marché piéton et l'ilot Herbert

**DATE DE CONVOCATION**  
28 juin 2022

L'an deux mille vingt et deux,  
Le cinq juillet à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAU.

**DATE D'AFFICHAGE  
DU COMPTE RENDU**  
11 juillet 2022

Etaient présents : Philippe VIDAU, Maire  
Mesdames et Messieurs les Adjoints :  
Lucette TRALEGLISE - Annie PASCAREL - Michel DONZEAU - Helga REMY - Jean-  
Pierre LABORIE.  
Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Marie-Christine VERGNE, Robert DALLEs, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Jean-  
François BORDAS, Pierre Jean VIALLE, Sophie CHEVREUX, Christelle CHATAURET,  
Karine DESCHAMPS, William POUMEAUX, Denis VEYSSIERE, Sylvie DE CARVALHO-  
PEYROUT, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
En exercice : 26  
Présents : 20  
Votants : 26

**Absents excusés :**  
Dorian POUMEAUX donne pouvoir à Michel DONZEAU  
Johanna GERAUD donne pouvoir à Sophie CHEVREUX  
Gisèle PERIER-BRIENCHON donne pouvoir à Jean-François BORDAS  
Monique MANIERE donne pouvoir à Robert DALLEs  
Christophe BELLINA donne pouvoir à Helga REMY  
Gilbert JAUGEAS donne pouvoir à Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT

**forment la majorité des membres en exercice.**  
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.  
Marie-Christine VERGNE a été élue secrétaire de séance.

Par décision n° 2019-02 du Maire en date du 19 mars 2019, le marché d'études « pour une étude de faisabilité et d'opportunité pour la restructuration d'équipements en centre-bourg : Salle des Congrès, halle couverte, marché piéton, îlot Herbert » a été attribué à la société « AVEC INGENIERIE » 50 Place des Martyrs de la Résistance 33 000 BORDEAUX, pour un montant de 24 750 € HT (29 700 € TTC).

L'étude est composée de deux tranches :

- Une tranche ferme pour un montant de 19 150 €HT  
Phase 1 : diagnostic/état des lieux  
Phase 2 : élaboration des différents scénarios d'aménagement et de faisabilité
- Une tranche optionnelle pour un montant de 5 600 €HT  
Phase 3 : formalisation du pré - programme

La tranche ferme a été réalisée.

Afin que la commune dispose à l'issue la dernière phase (tranche optionnelle) de tous les éléments qui lui permettront d'engager le projet en phase conception, il a été convenu de transformer la tranche optionnelle « préprogramme » en phase « programme ».

De plus, depuis la signature du contrat en 2019, le contexte économique a connu de profonds bouleversements suite à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine. Le Bureau d'études a réactualisé le forfait journalier pour permettre à l'agence AVEC INGENIERIE de poursuivre sa mission dans des conditions réalistes.

Par conséquent et au vu de ces éléments, il est proposé par l'agence AVEC INGENIERIE pour la tranche optionnelle :

- Ajustement des intentions et des aménagements proposés  
et approfondissement du scénario retenu 3 600,00 € HT
- Programme : 7 800,00 € HT

Le montant de la tranche optionnelle (phase 3) s'élève à 11 400 €HT (au lieu de 5 600 €HT) ce qui représente un montant total d'études de **30 550 €HT** (inférieur au seuil des marchés d'études fixé à 40 000 €HT).

L'avenant proposé (voir projet d'avenant en annexe) induit une plus - value de 5 800 €HT et il est supérieur à 5% par rapport au montant du marché initial.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, 23 POUR et 4 absentions** (Gilbert JAUGEAS Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU).

- **ACCEPTÉ** la passation d'un avenant n°1 au marché d'étude relatif à la restructuration d'équipements en centre-bourg : Salle des Congrès, Halle couverte, marché piéton et l'ilot Herbert.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ledit avenant
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire

Philippe VIDAU

